

La Gazette des Sudistes

Flash Infos 6: COVID 19

Nos vies valent plus que leurs profits!

Lors de la dernière réunion hebdomadaire avec la direction du 23 avril, SUD a dénoncé, encore une fois, le manque d'initiative de la direction pour trouver des alternatives à la pénurie des équipements de protection. La réponse de la direction fut cinglante : « *pas de ruptures de stocks* » ! 2 masques FFP2 par jour pour les unités COVID, une sur-blouses par tours de soins sans changement entre patients, sauf « *si souillée* », et pour la direction, il n'y a pas de « *ruptures de stocks* » ! Et la santé et la sécurité des personnels hospitaliers obligés de travailler dans des conditions dangereuses, à l'encontre de toutes les bonnes pratiques apprises dans les instituts de formations ?

Pour les patrons d'Amazon , la justice a tranché : « *Il résulte de ces éléments qu'au jour où la cour statue, l'absence d'une évaluation des risques adaptée au contexte d'une pandémie et en concertation avec les salariés après consultation préalable du CSE central ainsi que l'insuffisance des mesures prises par la société Amazon en contravention avec les dispositions des articles L. 4121-1 et suivants du code du travail demeurent et sont constitutives d'un trouble manifestement illicite, exposant au surplus les salariés, sur chaque site, à un dommage imminent de contamination susceptible de se propager à des personnes extérieures à l'entreprise* ».

Idem pour la poste, le tribunal de Paris l'a sommé de s'en tenir au colis de premières nécessités. Et sur l'hôpital Édouard Herriot, pendant ce temps là, pour la direction, « *il n'y a pas de ruptures de stocks* » !

SUD a dénoncé ces procédures appliquées actuellement dans l'hôpital : elles mettent en danger la santé des personnels hospitaliers, la santé des patients . Elles favorisent les transmissions croisées sans parler des infections nosocomiales qui vont exploser car il n'y a pas que le Coronavirus à l'hôpital.

SUD a, de nouveau, rappeler à la direction son obligation de protection de la santé des personnels en mettant à leurs dispositions le matériel nécessaire et en nombre suffisant à leur sécurité.

SUD Hôpital Édouard Herriot
Tél : 0472110691
Email : heh@sudsantesociaux69.org
Facebook : SUD/ Hospices Civils de Lyon
Lyon le 24 avril 2020



Les déclarations de maladies professionnelles nettement insuffisantes !

- 1) Le 24 avril, seule 1 déclaration a été effectuée par un agent contaminé par le COVID 19. Or 165 agents ont été testés positifs et mis en arrêts maladies jusqu'à leurs reprises du travail .
- 2) C'est primordial d'effectuer une déclaration de **maladie professionnelle**. Dans le cas d'une maladie professionnelle ou d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, **l'agent conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre son service**
- 3) L'agent a droit au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par la maladie ou l'accident. Il a aussi droit à une allocation temporaire d'invalidité (ATI) qui vise à indemniser l'invalidité résiduelle de la maladie professionnelle survenue dans l'exercice des fonctions. L'arrêt maladie n'est pas comptabilisé sur les droits de maladies ordinaires mais en maladies professionnelles.

En d'autres termes, et au vue du contexte actuel, une déclaration de maladie professionnelle vous protège vous et votre famille des conséquences liées à la contamination par le COVID 19.

SUD vous accompagne tout au long de cette procédure : N'hésitez-pas à contacter nos équipes !

Le dépistage systématique des personnels hospitaliers: avant 2022 ??

466 tests effectués depuis le 8 mars. Pour rappel, HEH compte pas moins de 4500 agents entre les paramédicaux et les médicaux.

1) Pourquoi des tests PCR systématiques pour tous ?

L'Académie de Médecine recommande un dépistage systématique des soignant. Elle s'inquiète de plus en plus de la transmission nosocomiale du coronavirus au personnel soignant. L'Académie considère que le dépistage systématique et l'isolement sont essentiels pour « éviter la transmission à des patients souvent fragiles et à risque de forme sévère ». Et ce, d'autant que le porteur non-averti prend le risque de contaminer dans et hors de l'hôpital. Sur l'hôpital de la croix Rousse, un appareil peut analyser 2400 tests PCR par jour.

2) Et la sérologie ?

Comment ces nouveaux outils peuvent-ils s'inclure dans la lutte contre l'épidémie et la prise en charge de malades ? Le Dr Thierry Naas, du service de Bactériologie-Hygiène du CHU de Bicêtre (AP-HP) et qui co-dirige le centre national de résistance aux antibiotiques, a participé aux expériences de validation du test sérologique.

SUD Hôpital Édouard Herriot
Tél : 0472110691
Email : heh@sudsantesociaux69.org
Facebook : SUD/ Hospices Civils de Lyon
Lyon le 24 avril 2020



Pour lui, ce test, comme les autres tests sérologiques, « ne peut pas s'appliquer à la phase aiguë, mais il permet de confirmer le statut sérologique d'un patient ».

Pour **SUD**, seuls des **tests PCR** systématiques peuvent protéger les personnels hospitaliers. En **Allemagne 500 000 tests PCR** effectués chaque semaine, en incluant bien sûr les personnels des établissements de soins. **Nombre de décès, moins de 3000 morts du COVID.**

En France, une moyenne de **15 000 tests PCR** effectués. **Nombre de morts, plus de 21 000 !**

Bio-nettoyage : c'est l'hôpital qui se fout de la charité !

1) Une gestion du bio-nettoyage opaque sur HEH

Depuis le début de la crise, SUD alerte la direction quant à l'insuffisance des moyens mis en place pour un bio-nettoyage efficace contre le COVID 19 sur HEH. Pire les soignants dans les réanimations non seulement sont débordés à cause du COVID mais en plus doivent gérer le nettoyage et l'évacuation des poubelles. **SUD**, grâce à nos sudistes, dans toute la France s'est renseigné sur la gestion du bio-nettoyage dans les autres CHU. Un peu partout dans le pays ,ce sont les ASH qui s'occupent du bio-nettoyage car ils sont intégrés dans les équipes. Les soignants peuvent se consacrer aux patients.

La direction refuse de nous transmettre les calendriers de passages des entreprises privées dans les services et le rythme de nettoyage des communs. A noter qu'ailleurs, les locaux communs sont nettoyés toutes les 2h !

Pour **SUD**, le bio-nettoyage c'est la base de la lutte contre la dissémination du COVID !

2) Le rôle des ASH dans les équipes

Les ASH ont été peu à peu enlevés des équipes. Or leur rôle est primordial à l'équilibre des unités. Ils participent à la vie du service, à la qualité des soins grâce à leurs compétences dans le bio-nettoyage et surtout permettent aux équipes soignantes de se consacrer pleinement aux patients et à sa prise en charge. A force de vouloir faire des économies, les directions, ont perdu de vue ce qu'était un hôpital. Ce n'est pas une entreprise, c'est un lieu de soin, où les patients ont le droit de recevoir des soins de qualité **en toute sécurité et en toute propreté !**



Quelques liens utiles

Nous vous proposons quelques liens utiles qui vous permettront d'avoir des informations autres que celles distribuées par les médias à la coupe du pouvoir....

1) À l'air libre (15) le monde d'après, la France masquée

https://www.youtube.com/watch?v=VLxSKdDg_6k#action=share

Cette émission vous permettra d'avoir le point de vue sur la gestion des masques et l'avis d'une épidémiologiste.

2) Communiqué de l'Académie : Covid-19 et santé au travail

<http://www.academie-medecine.fr/communiquede-lacademie-covid-19-et-sante-au-travail/>

3) Masques de protection respiratoire et risques biologiques : foire aux questions

<http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html>

4) NOS DROITS DANS LA FPH EN PÉRIODE DE COVID UNE AUTRE FOIRE AUX QUESTIONS EST POSSIBLE !!!

<http://www.sudsantesociaux.org/nos-droits-dans-la-fph-en-période.html>

Pour SUD, le risque d'une deuxième vague n'est pas à exclure. Or les personnels de notre établissements luttent depuis des mois pour faire face à cette épidémie.

Pour SUD, la direction doit respecter ses obligations et pour cela, elle n'a d'autres choix que :

1) Embaucher du personnel

2) Ouvrir des lits d'hospitalisations conventionnelles

3) Séparer grâce aux pavillons les lits COVID et les lits non COVID pour éviter la propagation du virus

4) Ré-intégrer les ASH dans les équipes pluridisciplinaires pour éviter les glissements de tâches et l'explosion des infections nosocomiales

5) Augmenter de 400 euros les salaires de tous les personnels hospitaliers

SUD Hôpital Édouard Herriot

Tél : 0472110691

Email : heh@sudsantesociaux69.org

Facebook : SUD/ Hospices Civils de Lyon

Lyon le 24 avril 2020

